

Toulouse, le 04 Août 2025

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP 347-2025

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

Considérant le point A1-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant que le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement Réseau31 a lancé une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires sur la base d'un cahier des charges pour un emprunt dont le montant total est de 3 600 000.00 € pour financer des travaux d'investissement sur le Budget Assainissement collectif ;

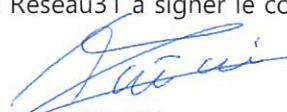
Considérant que ARKEA BANQUE E&I a répondu à cette consultation. Il ressort de cette offre que la formule la plus adaptée au Syndicat Mixte de l'EAU et de l'Assainissement de Haute-Garonne est la suivante :

Conditions financières : Phase de consolidation :

- Montant du prêt : 3 600 000.00€
- Objet du prêt : Financements des investissements sur le Budget Assainissement collectif
- Durée du prêt : 30 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement : Linéaire constant
- Date de consolidation : le 30/09/2025 au plus tard
- taux d'intérêts : Taux BEI de E3M + 0.80% (L'index est flooré à 0)
- Base de calcul des intérêts : Exacte / 360
- Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance / préavis d'un mois, moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire 3.00%
- Commission d'engagement : 3 600.00€
- Clauses particulières : Option de passage à taux fixe pour les crédits à taux variables

décide

Article unique : d'approuver l'offre de prêt faite par ARKEA BANQUE E&I et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement Réseau31 à signer le contrat et tous les documents s'y rapportant.



Sébastien VINCINI
Président

Annexe : offre signée

Investissements budget Assainissement collectif - Immédiat

Balma, le 24/06/2025

Objet du financement	Investissements sur les réseaux / ouvrages - plaisance du touch et Beauteville
Montant du financement	3 600 000,00 €
Commission d'engagement	0,10 % du montant

Conditions financières : Phase de consolidation

Périodicité	Trimestrielle
Amortissement	Linéaire constant
Date de consolidation	30/09/2025 au plus tard
Conditions financières	30 ans Taux variable: L'index est flooré à 0 3 600 000 € au taux BEI de E3M+ 0.80 %
Base de calcul des intérêts	Exact/360

Caractéristiques techniques :

Remboursement anticipé	Possible à chaque échéance / Préavis : 1 mois
Indemnité	Taux variable : Indemnité Forfaitaire 3,00 %
Clauses particulières	Option de passage à taux fixe possible pour les crédits en taux variables
Validité du taux BEI	Eligibilité BEI confirmée

Cotation valable jusqu'au 01 juillet 2025.

Les termes et conditions indiqués dans le présent document sont indicatifs et ne constituent pas un engagement définitif de la part d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels. Ils ne limitent pas le droit de la banque à amender ceux-ci pendant le processus ultérieur de négociation et de finalisation.

Pour le SM eau et Assainissement de Haute Garonne :

Représenté par Valérie DENJEAN

Signature précédée de la date et de la mention manuscrite « Bon pour accord »

SMEA31 - Réseau31
Z.I. de Montaudran
3 rue André Villet
31400 Toulouse
Tél. 05 61 17 30 30

Bon pour accord

Valérie DENJEAN
Pour le Président du SMEA31,
et par délégation,
la Directrice Générale Adjointe
Finances